

**COMPTES-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 OCTOBRE 2018 A 20H30**



Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 05 octobre 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DUPREZ-PANNETRAT, LEMAIRE, SORBA, DELECROIX, CABARET, GAFFEZ, DERVEAUX, MOSSE, LECLERCQ, THOMASSAINT, LAZAAR, REFOUFI, JOUNEAU, ABDELKRIM, BERNARD, BERTRAND, BOUCHARINC, LOUREIRO, MESSAOUDI, VAUCHEL, COUSIN, LEDUC, CAMUS, BALLAND, SARAFIAN, BOUCHER, MASCHERONI, VAN HOOREBEKE.

Séance ouverte à 20H30.

**APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité, sous réserve de modifications des votes des délibérations suivantes :

**N°04-05-07-18 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Après en avoir délibéré à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BALLAND, Mme MAZO, Mme BOUCHER, VAN HOOREBEKE et M. MASCHERONI).

**N°05-05-07-18 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CHSCT ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Après en avoir délibéré à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BALLAND, Mme MAZO, Mme BOUCHER, VAN HOOREBEKE et M. MASCHERONI).

Un certificat administratif rectifiant les erreurs matérielles pour les délibérations N°04-05-07-18 et N°05-05-07-18 a également été transmis en Sous-Préfecture d'Argenteuil.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme DUPREZ-PANNETRAT

- M. MESSAOUDI arrivé à 21h00, prend part au vote à partir de la délibération n°09-11-10-18.
- Le Maire suspend le Conseil Municipal après le vote de la délibération n°21-11-10-18 à 21h11, pour une présentation du schéma directeur d'assainissement à Bessancourt faite par Mme MARTAUD - Directrice Générale du SIARE puis reprise du Conseil Municipal à 21h55.

**DELIBERATIONS**

**N° : 01-11-10-18**

**Objet : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE :**

- de la démission de Mme Madeleine MAZO,
- de l'installation de M. Louis SARAFIAN en qualité de conseiller au sein du conseil municipal et membre du groupe « Bessancourt Renouveau ».

**N° : 02-11-10-18**

**Objet : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,

**DESIGNE** M. Louis SARAFIAN comme remplaçant de Mme Madeleine MAZO, pour siéger dans les commissions communales suivantes :

- Projet sportif et associatif,
- Environnement et du cadre de vie
- Commission d'appels d'offres en tant que membres suppléants

**ACCEPTE** la demande du Groupe « Bessancourt Renouveau », de procéder à l'échange de commissions communales entre **M. SARAFIAN et M. VAN HOOREBEKE**, comme suit :

- Jeunesse et projet culturel – Mme MAZO sera remplacée par M. VAN HOOREBEKE
- Conseil du plan local de paisibilité et de sécurité, et de la circulation siégé par M. VAN HOOREBEKE sera remplacé par M. SARAFIAN

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE**

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**VOTE** la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 276,74 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 276,74 €</b>
D-6162-213 : Assurance obligatoire dommage - construction	0,00 €	18 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-023 : Autres frais divers	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-33 : Autres frais divers	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739115-01 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-68111-01 : libellé non renseigné	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6711-01 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73222-01 : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
R-7588-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 823,26 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 823,26 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>90 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 100,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 813,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 813,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28182-01 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R-1348-251 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 813,40 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 813,40 €</b>
D-261-01 : Titres de participation	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 813,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 813,40 €</b>

N° : 04-11-10-18

**Objet** : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AGAT CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les termes de la convention AGAT (en annexe) à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres intéressées, portant sur la passation de commandes groupées,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention AGAT, constitutive d'un groupement de commande, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** le Maire à signer les formulaires en annexe de la convention :

- Formulaire d'engagement de participation à un achat groupé à la naissance du besoin de la collectivité,
- Formulaire de retrait de participation à un achat groupé,

**INDIQUE** que la commune exécutera financièrement avec les titulaires retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante et inscrira les sommes préalablement à son budget.

N° : 05-11-10-18

**Objet** : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANCAIS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**ACCORDE** une subvention de 1 000 € à l'association du souvenir Français.

N° : 06-11-10-18

**Objet** : RAPPORT CLECT 2018 N°1 ZAE GARES ROUTIERES VOIRIES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT N°1 établi par la CA Val Parisis le 10 septembre 2018, concernant l'évaluation des charges transférées au titre des ZAE (Zones d'Activités Economique), des gares routières et des voiries.

N° : 07-11-10-18

**Objet** : RAPPORT CLECT 2018 N°2 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT N°2 établi par la CA Val Parisis le 10 septembre 2018, concernant l'évaluation des charges transférées au titre de l'assainissement.

N° : 08-11-10-18

**Objet** : RAPPORT CLECT 2018 N°3 EP STATIONNEMENT PAYANT BALAYAGE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT N°3 établi par la CA Val Parisis le 10 septembre 2018, concernant l'évaluation des charges transférées au titre de l'éclairage public, le stationnement payant et le balayage.

N° : 09-11-10-18

**Objet** : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF 100 % EAC

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** M. le Maire, à solliciter auprès des services du Ministère de la Culture (DRAC), une subvention d'un montant de 32 000 euros.

N° : 10-11-10-18

**Objet** : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ET ASSIMILES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'octroyer en 2018 une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association du personnel et assimilés de la Mairie de Bessancourt.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

N° : 11-11-10-18

**Objet** : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 12-11-10-18

**Objet** : CREATION DE QUATRE POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création de quatre postes d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 13-11-10-18

**Objet** : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création de deux postes d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 14-11-10-18

**Objet** : CREATION DE QUINZE POSTES D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION A TEMPS COMPLET  
ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS ANTERIEURES DE CREATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création de quinze postes d'Adjoint territorial d'animation à temps complet.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**Objet** : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « AGENDA 21 / ENVIRONNEMENT » A TEMPS COMPLET ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°13-29-03-18 DU 29/03/2018

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission « Agenda 21 / Environnement » en qualité de contractuel à temps complet à compter du 3 septembre 2018.

**FIXE** la rémunération sur la base du grade de rédacteur territorial, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 366, indice majoré 339.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**Objet** : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DES SPORTS ET D'UN POSTE DE RESPONSABLE JEUNESSE A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création des postes suivants, à savoir :

- Un poste de Responsable du service des Sports, à temps complet
- Un poste de Responsable Jeunesse, à temps complet

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**Objet** : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET SUITE A LA REUSSITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**Objet** : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU SERVICE CULTUREL A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un poste de Responsable Administratif du service culturel à temps complet, à compter du 31 août 2018.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**Objet** : CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN A TEMPS NON COMPLET  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°05-28-03-17

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un poste de Médecin à temps non complet au 1<sup>er</sup> avril 2017,

**FIXE** la rémunération sur la grille indiciaire des médecins territoriaux,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant,

**DIT** que :

- Le poste sera ouvert à un fonctionnaire du cadre d'emploi des médecins
- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 20-11-10-18

**Objet** : MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE CULTURELLE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la mise en place du RIFSEEP pour la filière culturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**FIXE** les montants de références selon le tableau ci-dessous :

Montants de référence	Plafonds annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)			Montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel (CIA)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Cadre d'emplois						
Conservateurs de bibliothèques	34 000 €	31 450 €	29 750 €	6 000 €	5 550 €	5 250 €
Attachés de conservation du patrimoine	29 750 €	27 200 €	-	5 250 €	4 800 €	-
Bibliothécaires						
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	16 720 €	14 960 €	-	2 280 €	2 040 €	-

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 21-11-10-18

**Objet** : TARIFICATION DES SEJOURS DE VACANCES POUR LES 8/12 ANS ET LES 13/17 ANS POUR L'HIVER 2019

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous :

Séjour au Chalet des Pistes à MORILLON (Haute-Savoie) du 02 au 09 mars 2019 pour les 8/12 ans (30 places) et les 13/17 ans (10 places) :

Quotient	Tarif SKI	Tarif SURF
420 € et moins	365 €	405 €
421 € à 590 €	405 €	445 €
591 à 770 €	445 €	485 €
771 à 910 €	485 €	525 €
911 à 1 100 €	525 €	565 €
1 101 à 1 285 €	565 €	605 €
1 286 à 1 470 €	605 €	645 €
1 471 € et plus	645 €	685 €
Hors commune*	1 085 €	1 129 €

(\* ) Seulement s'il reste des places disponibles après inscription des Bessancourtois.

**Objet :** DELIBERATION AUTORISANT L'ACQUISITION DES PARCELLES BZ 72P ; BZ 73P; BZ 74P; BZ 75P; BZ 76P ET BZ 198P POUR REALISER UNE VOIRIE RELIANT LA ZAC DES MEUNIERIS A LA RD 502 SUR LA COMMUNE DE TAVERNY

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section **BZ 72p ; BZ 73p; BZ 74p; BZ 75p; BZ 76p et BZ 198p moyennant un prix de 3 €/m<sup>2</sup>**, frais d'actes notariés en sus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1er adjoint à signer tous actes relatifs à la régularisation de cette acquisition,
- **DIT** que les dépenses résultant de cette acquisition seront inscrites au budget de l'exercice en cours de la commune chapitre 22 ligne 2115.

**Objet :** CESSION DES PARCELLES BK 314-321-327 ET BM 463 AU PROFIT DE GRAND PARIS AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** la cession des parcelles BK n°314-321-327, BM n°463 aux prix proposés par les Domaines et exposés ci-dessus, au profit de Grand Paris Aménagement :

Référence cadastrale	Superficie	Prix retenu (€/ m <sup>2</sup> )	Indemnité principale	Indemnité de remplacement	Total (€)
BK 314	119 m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	1190 €	59.50 €	1249.50 €
BK 321	42 m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	168 €	8.40 €	176.40 €
BK 327	176 m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	704 €	35.20 €	739.20 €
BM 463	306 m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	1236 €	61.80 €	1297.80 €
<b>TOTAL</b>			<b>3298.00 €</b>	<b>164.90€</b>	<b>3462.90 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1er adjoint à signer les actes et documents nécessaires à la régularisation de ces cessions.

**Objet :** ENQUETE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE BEAUCHAMP

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le lancement de la procédure de cession et pour ce faire l'engagement de la procédure de désaffectation et de déclassement d'une portion de la rue de Beauchamp identifiée en vert dans le plan ci-joint,

**DIT** que la fermeture de la partie de la rue de Beauchamp devant être déclassée, interviendra dès la sortie gauche de la gare. Ainsi le passage sera bloqué aux véhicules - sortie gauche - de la gare mais permettra de continuer à circuler en direction de la rue de Pierrelaye. La partie concernée par la pose de clôtures physiques interdisant tout passage ou intrusion, cependant un accès piéton sera conservé pour permettre l'accès au tunnel de la gare.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

**DIT** que les dépenses résultantes seront inscrites au budget communal compte 202.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Objet** : INCORPORATION DES PARCELLES BK 314-321-327 BL 230 ET BM 463 DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** l'incorporation de plein droit dans le domaine communal des immeubles sans maître, cadastrés à BESSANCOURT Section BK 314-321-327 BL 230 et BM 463 pour une contenance 793 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté constatant cette incorporation.

**AUTORISE** le Maire à procéder à toute démarche et signer tout document nécessaire à la publication de l'arrêté au Service de Publicité Foncière compétent.

**Objet** : OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA DERNIERE PARTIE DE LA ZONE A URBANISER AU

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE** que l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone à urbaniser, correspondant donc au solde de la zone AU, délimitée par le P.L.U., située au sud-ouest des espaces déjà urbanisés et proche de la gare de Bessancourt, et destinée à accueillir environ 360 logements, des espaces verts, est justifiée, conformément aux dispositions de l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme, au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones urbanisées, dans les zones à urbaniser déjà ouvertes à l'urbanisation, de l'absence de faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, compte tenu de la possibilité de développer ce secteur dans la continuité de l'urbanisation existante et de l'avancement de la réflexion sur l'aménagement du secteur de la Z.A.C. des Meuniers.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une transmission à la Préfecture.

**Objet** : RAPPORT 2017 SIARE

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 du SIARE.

**Objet** : DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE SUR LA PARCELLES BH 797 AU PROFIT DE L'OPAC DE L'OISE

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (M.BALLAND, M. MASCHERONI, M. SARAFIAN et Mme BOUCHER)**,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la demande de délégation de son droit de priorité,

**ACCEPTE** la délégation de son droit de priorité au profil de l'OPAC de l'Oise

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1er adjoint à signer les actes et documents nécessaires à la régularisation de ces cessions.

**Objet** : CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE BORNES AVEC TRI ACTION ET LA SCT SCCV LES GLYCINES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la commune de Bessancourt, le Syndicat TRI-ACTION et la société SCCV Les Glycines.

**AUTORISE** le maire à signer la convention



**Objet** : RAPPORT 2017 TRI ACTION

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport 2017 de tri action.

**Objet** : RAPPORT 2017 SEDIF

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 du SEDIF.

**Objet** : RAPPORT D'EXPLOITATION 2017 ECLAIRAGE - CAVP

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport 2017 de la CAVP concernant l'éclairage.

**Objet** : ACHAT DE PARCELLES VIA LA SAFER

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal,

**DEMANDE** l'intervention de la SAFER dans les conditions prévues par la convention de Veille foncière signée le 23/01/2004 pour les parcelles ci-dessous :

- BN n°759 lieudit « La Ferme des Boërs » pour 7 ares 57 centiares
- BN n°760 lieudit « Chemin de Saint Prix » pour 7 ares 64 centiares
- BN n°85 lieudit « Le Buisson à la Molette » pour 5 ares 28 centiares
- BN n°92 lieudit « Le Buisson à la Molette » pour 16 ares 51 centiares
- BN n°93 lieudit « Le Buisson à la Molette » pour 17 ares 07 centiares
- BN n°830 lieudit « La Ferme des Boërs » pour 50 ares
- BN n°831 lieudit « La Ferme des Boërs » pour 44 ares 72 centiares



**CANDIDATE** auprès de la SAFER lorsqu'elle sera propriétaire des biens

**PREND** une nouvelle délibération pour acter l'acquisition de la propriété auprès de la SAFER et assurer le préfinancement de l'opération.

Séance levée à 22h34.

Le Maire de Bessancourt,

Jean-Christophe POULET